

Les consignes de tri évoluent sur votre commune !

Depuis de nombreuses années, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE s'engage pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers.

Les emballages étant toujours aussi nombreux, il a fallu trouver des solutions pour recycler davantage. Tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont donc travaillé ensemble pour y parvenir.

Ça y est, **TOUS NOS EMBALLAGES, sans exception, sont désormais destinés à notre bac de tri !**

Chacun demandait depuis des années **des règles de tri plus simples, c'est fait !**

À compter du **1^{er} MAI 2021, 100 % des papiers** et des **emballages** seront à **déposer dans vos bacs de tri !**

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

NOUVEAU :



TOUJOURS :



N'imbriguez pas les emballages !

Toujours en VRAC !



La **simplification du geste de tri** permettra **d'augmenter les quantités d'emballages recyclées**, de **réduire les déchets jetés** dans nos bacs gris, de **préserver nos ressources naturelles** et ainsi de **limiter l'impact de notre consommation sur la planète**.

Il est possible qu'une fois cette extension mise en place, le volume de vos bacs soit insuffisant. Si c'est le cas, **n'hésitez pas à contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04.71.50.32.92** afin de réadapter leurs contenances.

Nous vous remercions et comptons sur vous, nous sommes tous acteurs du recyclage !